

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18189 - 71ÈME ANNÉE

Tragique accident du travail au Port-Est

Décès de Patrick Clotagatilde, jeune docker de 24 ans

Tous les travailleurs du port et leurs familles ont été ébranlés hier par l'annonce du décès d'un des leurs, le jeune docker Patrick Clotagatilde, victime d'une chute mortelle lors du déchargement d'un bateau.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un dramatique accident a endeuillé une famille et tous les travailleurs du port. Patrick Clotagatilde, jeune docker de 24 ans, a fait une chute mortelle au cours du déchargement d'un bateau au Port-Est. Travailleur brillant, Patrick Clotagatilde était promis à un brillant avenir, il exerçait la profession de grutier à la Coopérative ouvrière de La Réunion, la COR.

L'annonce de l'accident mortel hier a suscité une vive émotion parmi tous les travailleurs du port et leurs proches. Les dockers sont en effet un groupe de travailleurs soudé par les luttes.

Patrick avait suivi l'exemple de son père Hervé, docker bien connu au Port, co-fondateur de la COR. Les luttes victorieuses menées par les dockers ont réussi à améliorer les conditions de travail. Ces conquêtes sociales ont fait reculer le danger mais ne peuvent pas le faire disparaître à tout jamais. Malgré la mécanisation, le métier de docker reste toujours un des plus difficiles et des plus dangereux où le moindre incident peut avoir des conséquences dramatiques. C'est malheureusement ce qui s'est produit dans la nuit de mardi à mercredi. Une enquête est en cours pour connaître les causes de cette tragédie.

À son père Hervé, à ses parents, à ses proches et à tous les dockers du Port durement éprouvés, Témoignages fait part de ses sincères condoléances.



Les travailleurs du port sont endeuillés par le décès d'un des leurs qui déchargeait un bateau.

Condoléances de la CGTR Ports et Docks

«La Fédération CGTR Ports & Docks apporte tout son soutien à la famille et amis de notre jeune Camarade décédé la nuit dernière lors de sa vacation à bord d'un navire. Docker de père en fils comme le veut cette tradition si chère à notre cœur, cette tragédie nous rappelle à la dure réalité de notre profession qui comporte des risques que nous côtoyons tous les jours et qui, pour nous, devraient être au centre de nos préoccupations au sein des divers CHSCT et plus généralement sur la place portuaire réunionnaise. Mais force est de constater que nos attentes sont loin d'être prises en considération par les entreprises de manutentions pour qui les cadences de déchargement des navires sont les seules priorités.

Les camarades dockers, afin d'apporter leur solidarité à cette famille en deuil, ont décidé de ne pas décharger le navire de la CMA-CGM à quai cet après midi (hier - NDLR). (...)

Un rapport à contre-courant du projet de route en mer

5 ans après Xynthia : quelle culture du risque à La Réunion ?

Mardi, la délégation aux collectivités territoriales a publié un rapport intitulé "Xynthia, 5 ans après : pour une véritable culture du risque dans les territoires". Déposé le 18 juin dernier par François Calvet et Christian Manable, le rapport constate que beaucoup reste à faire pour tirer pleinement les enseignements d'une catastrophe qui avait fait plus de 40 morts, au moins 200 blessés et plus d'un milliard d'euros de dégâts. Son origine était une vague de tempête qui avait fait céder des digues. La Réunion est une île tropicale. Les cyclones tropicaux très intenses voient leur zone de pic d'activité se rapprocher de notre île. Ces phénomènes amènent une vague de tempête redoutable, qui a tué des milliers de personnes en 2013 aux Philippines. Le rapport demande que la culture du risque soit pleinement ancrée dans les comportements et les décisions afin de limiter l'impact des ondes de tempêtes et des inondations. Cet appel sera-t-il entendu à La Réunion ? Voici la présentation de ce rapport et ses 10 recommandations.

Le 28 février 2010, la tempête Xynthia ravageait le littoral atlantique, laissant derrière elle un sinistre bilan. En mars 2010, le Sénat réagissait très rapidement en constituant une mission d'information qui s'est interrogée sur l'ensemble des circonstances susceptibles d'expliquer l'ampleur de ces conséquences, ainsi que sur les fondamentaux de la politique de protection des populations contre les risques d'inondation ou de submersion marine. Dès l'été 2010, cette mission dressait un constat : le drame aurait pu être évité, et formulait des propositions concrètes pour éviter son renouvellement.

Cinq ans après, la délégation aux collectivités territoriales a jugé nécessaire de faire le point. Parce que les collectivités territoriales sont en première ligne dans la lutte contre les risques d'inondation et de submersion, elle a voulu évaluer les actions de l'État et vérifier si les pouvoirs publics ont, depuis, bien pris toute la mesure des actions à mener pour éviter de nouveaux drames. Elle ne veut pas, dans un avenir plus ou moins proche, qu'un nouveau rapport dresse un même constat. Cette mission d'évaluation a été confiée à François Calvet et Christian Manable dont les conclusions et les recommandations ont été adoptées à l'unanimité. Se rendant sur le terrain, en Vendée notamment, rencontrant les acteurs locaux et examinant la situation au plus près des territoires touchés par la tempête, les rapporteurs de la délégation ont pu constater que les acteurs de la chaîne du risque sont désormais nettement plus mobilisés, posant ainsi les bases d'une véritable stratégie nationale de prévention des risques d'inondation dans notre pays. Mais leur constat est en demi-teinte

car en dépit d'une amélioration du fonctionnement de la chaîne du risque, ils constatent que celle-ci reste perfectible sur ses trois volets : prévision, prévention et protection. Ils plaident en particulier pour une diffusion plus large et plus profonde d'une « culture du risque » auprès de l'ensemble des acteurs intéressés : État, administrations, élus et citoyens.

C'est dans ce sens que la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, présidée par Jean-Marie Bockel, formule 10 recommandations afin de sécuriser les élus locaux, réduire la vulnérabilité des populations, et ancrer définitivement la culture du risque dans nos territoires.

- Recommandation n° 1
Appeler les collectivités territoriales à déployer le plus rapidement possible les repères de crue.

- Recommandation n° 2
Engager une concertation entre les collectivités territoriales, l'État et les assureurs pour créer un système d'indemnisation des catastrophes naturelles plus responsabilisant pour les populations (malus ou indemnisation dégressive en cas d'absence d'efforts de prévention).

- Recommandation n° 3
Développer la sensibilisation du public à la prévention des risques d'inondation et de submersion en expliquant aux populations exposées les comportements à adopter en cas de survenance de ces événements, avec un effort particulier auprès des jeunes publics, grâce au soutien de l'Éducation nationale.

- Recommandation n° 4
Garantir des moyens financiers et humains suffisants dans les préfetures

afin d'assurer une aide technique aux collectivités territoriales en matière de prévention des risques naturels.

- Recommandation n° 5
Prévoir une information systématique du conseil municipal par le maire en début de mandat sur les risques naturels encourus par la commune.

- Recommandation n° 6
Engager d'urgence un travail de simplification associant les services de l'État et les associations d'élus afin de rendre plus lisible l'articulation des outils relatifs aux risques.

- Recommandation n° 7
Prévoir l'obligation pour les communes de réviser leurs documents d'urbanisme en cas d'approbation, de mise en application anticipée ou de modification d'un plan de prévention des risques.

- Recommandation n° 8
Sécuriser les élus locaux en assurant la présence d'effectifs suffisants dans les préfetures afin de garantir un contrôle de légalité extensif et de qualité sur les actes d'urbanisme.

- Recommandation n° 9
Désigner dans les services du parquet des substituts du procureur de la République spécialisés dans le contentieux des actes d'urbanisme, compétents en particulier en matière de construction illégale.

- Recommandation n° 10
Soutenir le déploiement sur l'ensemble du territoire du nouveau système d'alerte fondé sur le SMS « selfbroadcasting », permettant une alerte rapide de la population, même en cas de fonctionnement dégradé des réseaux.

Edito

La France est située en zone climatique tempérée

Prenez n'importe quel livre de géographie scolaire, il est enseigné aux élèves que la France possède un climat tempéré. En bref, c'est un endroit de la planète où il fait ni très froid, ni très chaud. Certains professeurs aux accents "patriotiques" vantent les atouts d'un pays où il fait bon vivre, car il possède un climat doux. Il n'y a pas d'âge pour rabaisser le Réunionnais. Celui-ci vit dans une zone chaude, la zone tropicale où il ne fait pas bon de voyager car il y a des moustiques tigres et des requins marteaux...

Branchez-vous sur l'actualité, maintenant. Vous entendez que la France subit la canicule. Le thermomètre atteint 40 degrés à l'ombre. Les gens prennent d'assaut les fontaines publiques et -plus grave- les bouches à incendie. La météo donne des indications précises sur l'évolution du phénomène. Les politiques et les médias comparent avec 2003. Cette année-là, la canicule avait surpris tout le monde, surtout les autorités. Elle a provoqué la mort de plus de 15 000 Français. On meurt de la chaleur en France.

Imaginez la tête du petit Réunionnais qui n'a jamais entendu des choses aussi étranges sur son pays! A force de lui inculquer les bienfaits

du colonialisme et de l'assimilation, espérons qu'il ne faudra pas attendre un siècle pour corriger les livres de géographie. Car, il a fallu plus d'un siècle pour ne plus enseigner aux Réunionnais que "nos ancêtres étaient des Gaulois, ils vivaient sous des huttes...". Le réchauffement climatique bouleverse tout.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Sainte-Suzanne

Le NCKC Champion de France de kayak polo 2015

L'équipe du Niagara Canoë Kayak Club (NCKC) de Sainte-Suzanne est Championne de France N3 de Kayak Polo 2015 !



L'équipe du Niagara Canoë Kayak Club de Sainte-Suzanne.

De Strasbourg à Lochrist dans le Finistère, ou de Thury-Harcourt dans le Calvados à Montpellier, sans oublier La Réunion et La Guyane, plus de 74 équipes, se sont affrontées depuis vendredi 3 juillet et jusqu'à dimanche 5 juillet pour le championnat de France de kayak-polo. Cela représente 206 matchs par Weekend et près de 2.000 supporters. Il n'y a aucun professionnel, tous les kayakistes sont des amateurs.

Les premières rencontres de Nationale 3 de cette saison se sont déroulées en mars dernier à Tourcoing. L'équipe du NCKC avait réalisé un sans-faute malgré une température glaciale ; ils ne sont pas habitués à s'entraîner dans de telles conditions.

Le NCKC remporte ses 14 matchs et prend déjà la tête du classement provisoire avec un total de 51 points. Les poloïstes partent avec une belle avance pour la finale avec la ferme intention de monter une fois de plus sur le podium.

Le 23 juin, les compétiteurs quittent Sainte Suzanne et prennent la direction de l'aéroport pour la Finale de kayak Polo à Saint-Omer (Département

du Nord Pas-de-Calais) ! Le voyage s'est très bien passé, le temps était agréable presque tout au long du séjour, hormis le jour de

la finale – orage, qui a nécessité l'interruption des matchs durant une vingtaine de minutes mais aucun mauvais présage à l'horizon, le mental domine.

Le petit nouveau de l'équipe Anthony Lauret à « assuré » selon les dires de son équipe, il a également marqué des buts, il n'a pas perdu ses moyens lors de cet évènement, au même titre que ses coéquipiers : Thomas Hoarau, Stevan Lebellier, Nathan Souviraa, Simon Habasque, Lambelin Gauthier, Yohan Pausé, Ludovic Hoarau, Cedric Nativel, Nathanael Fin.

Le NCKC a perdu un seul match sur 26, l'équipe est satisfaite de sa performance, ils sont d'attaque pour un nouveau podium l'année prochaine, mais cette fois en National 2.

Lors de cette finale à Saint Omer on peut également citer l'équipe de Takamaka (club de kayak de saint Benoit) arrivé 7ème, catégorie jeunes hommes.



KPP_44@Virg'Massart

Le kayak-polo, un sport spectaculaire.

12.235 candidats admis

Résultats du Brevet : 83,1 % de réussite

L'Académie de La Réunion annonce les résultats de la session 2015 du diplôme national du brevet. 83,1 % des candidats ont été reçus, une hausse de 1,7 point par rapport à 2014. La série professionnelle a obtenu le meilleur taux de réussite, avec 87,3 % :

Cette année, le diplôme national du brevet a été attribué à 12 235 candidats. Le taux de réussite global est de 83,1 %, contre 81,4 % en 2014 (et 81,6 % en 2013). Le taux de réussite progresse de 1,7 point par rapport à la session 2014. Il connaît une augmentation notable en série professionnelle (+ 5,8 points avec 87,3 %). Il est également en hausse en série générale (+ 1,1 point avec 82,5 %), qui regroupe le plus grand nombre des candidats.

Des mentions plus nombreuses

7 756 candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 sont reçus avec mention (TB, B, AB), soit 1 025 de plus qu'en 2014 :

- 1 732 avec la mention Très bien (+ 485 par rapport à 2014)
- 2 839 avec mention Bien (+ 594 par rapport à 2014)
- 3 185 avec mention Assez bien (- 54 par rapport à 2014)

Les filles font toujours mieux que les garçons

Avec un taux de réussite de 88,3 %, les filles devançant les garçons de 10,3 points en moyenne. Et l'écart s'est légèrement creusé par rapport à 2014 (+ 8,8 points en faveur des filles). C'est en série collège que l'écart est le plus marqué (+ 11,3 points en faveur des filles contre + 5,9 points en série professionnelle).

Di sak na pou di

Le Notaire : j'ai envie de me rappeler...

Maître Bertrand Macé est le tout nouveau Président de la Chambre des Notaires de La Réunion. Il a à assurer la continuité des engagements de ceux qui l'ont précédé pour que cette délicate et importante profession ne subisse pas la loi d'une certaine bureaucratie. Comme il pourrait en être de la Loi Macron qui a la fâcheuse tendance à tout mélanger et, s'agissant de la profession de Notaire, à ignorer l'aspect humain qui la guide souvent.

Bertrand Macé le dit sans détour : « **Le gouvernement privilégie une approche quantitative et non qualitative... On n'est plus géré uniquement par le ministère de la Justice, notre autorité de tutelle, mais également par celui des Finances. Cela veut tout dire...** ». Or, le modèle notarial français, qui ne date pas d'aujourd'hui, est reconnu. Au point, ajoute le Président de la Chambre des Notaires de notre île, « **qu'il est installé dans la quasi-totalité des pays européens... Il a fait ses preuves** ». Et voilà que, depuis Bruxelles, des technocrates, avant tout soucieux du redressement des finances publiques, incitent les au-

torités françaises, pour canaliser une profession sensible sur le plan de la relation humaine, à se rapprocher du modèle anglo-saxon, lequel se caractérise par la non prise en compte des spécificités jusqu'à les ignorer superbement. Grave décision...

J'ai ici envie de me rappeler. C'était en 1998 et 1999. L'O.M.S. du Port avait organisé, à l'attention du public le plus large, trois concours autour du livre « **Vingt-cinq ans d'une expérience unique** » que, avec Mickaël Rosalie, nous venions de sortir. Plus de 7500 ouvrages avaient été écoulés dans toute l'île. Pour garantir l'anonymat des réponses, nous avons demandé à Maître Jean Marc Marel, Notaire à Saint-Denis, s'il lui serait possible de recevoir l'ensemble des copies et de faire en sorte que nous n'ayons qu'un numéro sur chaque feuillet de chacun des participants. A chaque fois, il y eut près de 800 dossiers qui arrivèrent à l'étude notariale. Là, avec son secrétariat, Maître Marel organisa méticuleusement cet anonymat avant de nous transmettre, pour correction, le résultat des recherches du public réunionnais. A

trois reprises, Maître Marel se déplaça au Port pour venir révéler, devant un public nombreux, les noms des participants et notamment ceux des dix premiers auxquels étaient remis des lots. Dois-je le préciser : Maître Marel ne nous a jamais demandé le moindre centime pour ce qui avait été un énorme travail. Avec son secrétariat, il l'avait fait au nom de l'amitié et de la confiance qui avaient toujours marqué nos relations.

Oui, aujourd'hui comme hier, le Notaire réunionnais a le souci d'accompagner celui qui frappe à sa porte. Et Maître Macé a bien raison quand il souligne que, Loi Macron ou pas, « **pour nous, il importe de mieux accompagner nos clients dont certains émettent le souhait d'investir dans la zone océan indien... Tout comme il est de notre devoir d'accompagner les territoires qui souhaitent développer le notariat français...** ».

Raymond Lauret

Les 10 vérités du peuple grec au monde

Lors du référendum historique du 5 juillet 2015, les Grecs ont envoyé un message de rejet à l'oligarchie politique et financière de l'Europe et un message d'espoir aux peuples du monde.

1. NON à l'Europe de l'austérité, à l'Europe des banques et de l'oligarchie et à l'Europe égoïste. Les politiques d'austérité sont politiquement coûteuses, économiquement inefficaces et socialement désastreuses. Loin de relancer la croissance, la réduction des dépenses, la diminution des salaires et des pensions de retraite, le démantèlement des services publics, y compris d'éducation et de santé, la destruction du code du travail et des acquis sociaux conduisent inévitablement à une contraction de la consommation.

2. OUI à l'Europe sociale, à l'Europe des peuples et à l'Europe du partage. En temps de crise, les Etats doivent adopter une politique de New Deal et réaliser des investissements massifs afin de relancer l'économie. Les mesures de protection sociale doivent être renforcées afin de protéger les catégories les plus vulnérables de la population. De la même manière, une hausse du salaire minimum enclenchera un cercle vertueux, car elle relancera la consommation, remplira le carnet de commandes des entreprises, lesquelles embaucheront de nouveaux salariés pour répondre à cette demande, ce qui permettra à l'Etat d'augmenter ses recettes fiscales grâce à ces nouveaux contribuables et de diminuer ses dépenses d'allocations-chômage grâce à la baisse du nombre de personnes sans emploi. Ces nouvelles sources de revenus pour la nation permettront de renforcer les services publics à destination du peuple.

3. NON à la dictature de la finance, aux ultimatum, au chantage de la Troïka, au terrorisme politique, économique, financier et médiatique et aux menaces en tout genre. Il est inadmissible que la Commission européenne, composée de technocrates non élus – donc sans aucune légitimité populaire – décide de la politique économique et sociale d'une nation souveraine. Il s'agit là d'une atteinte à la démocratie et une remise en cause du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination.

4. OUI à l'indépendance, à la volonté

sacrée des peuples, à la liberté et à la dignité. En portant au pouvoir un gouvernement progressiste mené par Alexis Tsipras de SYRIZA, les Grecs ont voté pour un programme de relance économique anti-austérité et un renforcement de la protection sociale. Aucune entité ne peut interférer dans cette décision souveraine d'un peuple libre.

5. NON à la dette inique, mathématiquement impayable, destinée à asservir les peuples et à satisfaire l'appétit de la finance internationale. Il est temps de mettre fin au système actuel qui interdit à la Banque centrale européenne de prêter directement aux Etats aux mêmes taux que ceux réservés aux banques privées, c'est-à-dire entre 0 et 1 %. La Grèce pourrait résoudre le problème de la dette si une telle réforme était adoptée. Aujourd'hui, lorsque la Grèce a besoin d'un financement, elle est obligée de passer par les banques privées qui lui prêtent à des taux usuraires pouvant atteindre les 18 %, des emprunts qu'elles ont-elles-mêmes souscrits à des taux inférieurs à 1 % !

6. OUI à un audit international des dettes publiques, à la renégociation et à l'annulation des emprunts illégitimes. Selon la Commission pour la Vérité sur la Dette publique grecque, « la dette issue des mesures de la Troïka constitue une violation caractérisée des droits humains fondamentaux des résidents de la Grèce. Ainsi, nous sommes parvenus à la conclusion que la Grèce ne doit pas payer cette dette, du fait de son caractère illégal, illégitime et odieux. [...] Le caractère insoutenable de la dette publique grecque était évident depuis l'origine pour les créanciers internationaux, les autorités grecques et les grands médias. Pourtant, les autorités grecques et certains gouvernements de l'Union Européenne se sont ligués pour rejeter une restructuration de la dette publique en 2010, dans le seul but de protéger les institutions financières privées. Les grands médias officiels ont dissimulé la vérité au public en soutenant que le plan de sauvetage allait être bénéfique pour la Grèce, tout en passant en boucle le récit selon lequel la population ne faisait que payer pour ses propres turpitudes ».

7. NON à l'accumulation des ri-

chesses, à l'égoïsme et à l'individualisme. L'Europe actuelle est le paradis des nantis et l'enfer des peuples. Elle est l'illustration parfaite de la célèbre maxime voltairienne selon laquelle « une société bien organisée est celle où le petit nombre fait travailler le grand nombre, est nourri par lui, et le gouverne ».

8. OUI à la répartition des richesses, à la solidarité et à la défense de l'intérêt général. La crise actuelle n'est pas due à une question de ressources car l'Europe n'a jamais été aussi riche de son histoire. Il est donc urgent de procéder à une répartition équitable des richesses et de placer la dignité humaine au centre du projet européen.

9. NON à la dictature des puissants. La Grèce, berceau de la démocratie, rappelle à l'Europe et au monde le fameux avertissement de Maximilien Robespierre. Le Héros de la Révolution française qui, dès le départ, avait choisi le camp des pauvres, avait dénoncé « le joug de l'aristocratie des riches, la plus insupportable de toutes » : « Les riches prétendent à tout, ils veulent tout envahir et tout dominer. Les abus sont l'ouvrage et le domaine des riches, ils sont les fléaux du peuple : l'intérêt du peuple est l'intérêt général, celui des riches est l'intérêt particulier ».

10. OUI à la révolte des peuples contre toutes les injustices, à l'insurrection civique et pacifique et à la résistance à l'oppression. Les peuples ne sont pas condamnés à l'indifférence et à l'humiliation et ont le pouvoir de prendre en main leur propre destin. La misère n'est pas une fatalité mais une décision politique imposée par les élites rapaces et insatiables. L'heure est à la révolte de la plèbe, des écrasés et des révoqués contre la brutalité de la finance mondiale.

Salim Lamrani

C'en est trope !

Supplices et supplique (Louis-Timagène Houat)

L'humanité est née en Afrique, il y a très très longtemps de cela. Au bout de plusieurs milliers d'années, quelques tribus, pour trouver de nouvelles terres et du gibier en abondance, sont remontées vers le Nord, pour s'installer en Orient. Quelques générations plus tard, une partie de la tribu s'en est allée en Asie ; l'autre, lassée, a rebroussé chemin pour revenir sur ses traces, en Afrique, le berceau des ancêtres. Mais, ces derniers se sont trompés de direction et, au lieu de descendre sur le continent noir, passèrent en Europe, et buttèrent étonnés sur le front Atlantique. Ce furent les Occidentaux.

C'est pour cette raison, raconte-t-on, que, par jalousie, les Européens se sont vengés et qu'ils colonisèrent l'Afrique...

Au crépitement du feu de mélèze de la cheminée se mêlait, je m'en souviens bien, le rire de papy Falafa.

Le rapport remis à la Compagnie des Indes, en 1717, indiquait : « Les habitants disent qu'ils n'ont pas le nombre d'esclaves suffisant pour la culture de leurs terres et, en même temps, ajoutent qu'ils craignent qu'un nombre plus grand ne rendît les esclaves maîtres de l'île. »

C'est dire qu'il y avait chez les Blancs, la peur de devenir esclave. Cela montre aussi qu'ils avaient pleinement conscience de ce qu'ils infligeaient aux Noirs - qui oscillaient dangereusement entre révolte et fuite. « If you have a right to enslave others, there may be others who have a right to enslave you », cette épée de Damoclès était suspendue au-dessus de la Colonie.

Mais on ne s'en laissait pas conter. Face aux esclaves marronnés qui menaçaient la colonie, Mahé de La Bourdonnais, le gouverneur de l'île Bourbon, s'organisa militairement. Une prime de capture fut annoncée. Vu l'importance de cette prime, les volontaires se mirent rapidement à frauder : certains apportaient une tête, tandis que les autres rapportaient le reste. Le Gouverneur décida rapidement que l'exécution d'un esclave ne serait « homologuée » qu'à partir du moment où le détachement délivrait une main droite. Une main valant l'autre, les colons se mirent à rapporter les mains des cadavres fraîchement ensevelis, ou coupaient à la sauvette, au détour

d'un champ, les mains des Noirs qui ne s'étaient pas rebellés. Ce qui souleva bien entendu des protestations des petits maîtres qui eux-mêmes n'hésitaient pas à couper la dextre des vieux esclaves qui ne servaient à rien.

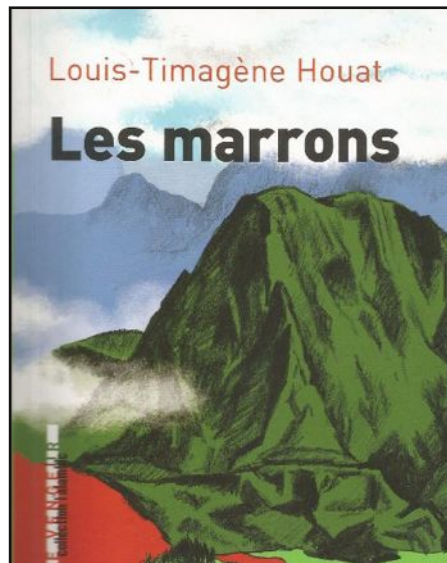
Qu'en faisait-on ? Ces mains étaient clouées aux arbres qui ombrageaient les places, et furent l'ornement des salons, à la manière des trophées de chasse. « Le spectacle d'un châtement sévère retient dans le sentiment du devoir », professaient les Gouverneurs. Le docteur Petit-Radel qui visita Bourbon en 1794 raconta qu'il vit « suspendus dans le vestibule d'un Créole les portraits de ses ancêtres, avec les mains des Noirs marrons qu'ils

nier tout fleuri des mains ensanglantées des Noirs marrons ombrageait l'église. Dans la « Cité de Dieu » de saint Augustin, le bon évêque d'Hippone, n'avait-il pas démontré que l'homme, être raisonnable, créé à l'image de Dieu, naît libre et doit le rester, sauf s'il est asservi en punition de ses péchés ? Car c'est le péché qui « fait que l'homme tient l'homme dans les chaînes et toute sa destinée ; et cela n'arrive que par le jugement de Dieu, en qui il n'est point d'injustice et qui sait mesurer les peines aux démérites. » Le « démérite » des Noirs leur venait en droite ligne de ce que Cham avait contemplé son père en sa nudité abruti par le vin.

Mais que reste-t-il de tout cela ? Inutile de vous dire qu'à l'abolition de l'esclavage, ces trophées, honneurs des familles-longtemps, se retrouvèrent brusquement et sans cérémonie dans le fond des ravines. « C'est la grande énigme, disait l'historien Sudel Fuma, auteur de L'Esclavagisme à La Réunion. J'ai beaucoup brassé l'histoire de la Réunion, mais je n'ai jamais mis la main sur un objet de l'esclavage, un collier ou une chaîne d'esclave par exemple. C'est pour cette raison qu'on ne peut pas monter de musée. Soit les objets ont été détruits, soit ils restent oubliés, camouflés chez les descendants de maîtres. (...) Il devait y avoir deux ou trois cents propriétés comptant un nombre notable d'esclaves. Chacune de ces propriétés possédait une prison avec carcans et colliers. Or, de ces objets, il ne reste rien. L'histoire de l'esclavage, poursuit-il, c'est l'histoire du silence. Un silence qui anguisse. La vérité, c'est qu'on n'a aucune preuve tangible de l'esclavage ; il reste seulement des écrits, des témoignages. » Et parmi ces écrits, figure en bonne place celui de Louis-Timagène Houat, le prosaïque, qui a pour titre « Les Marrons », publié en 1844, soit 4 ans avant l'abolition de l'esclavage, une histoire romantique d'un amour impossible entre un esclave et sa petite maîtresse blanche, aux fils romanesques un peu trop visibles, mais attachants.

Jean-Charles Angrand

Remerciements Didier L.



Les Marrons de Louis-Timagène Houat, éditions de l'Arbre Vengeur (collection L'alambic).

avaient pris dans leur chasse ». Il n'empêchait qu'à raison de 50 livres par main droite, on s'empres- sa de se subtiliser ces mains et de les déclouer nuitamment des tamariniers. Ces arbres à main portaient d'autres « strange fruits » que ceux que chantait Billie Holiday, pourtant même « étrange et amère récolte ». Souvenez-vous de la chanteuse tordant ses lèvres desquelles s'échappait le refrain :

« Les arbres du Sud portent d'étranges fruits,
Tout gorgés, des feuilles aux racines,
du sang des esclaves en fuite. »

À Sainte-Suzanne, un grand tamari-

Oté

Lo pli méyèr sondaz sé lo pèp !

Kèl valèr ni dwa donn in sondaz ? Ni dwa konsidèr in sondaz konm in sianz ? Déza néna sondaz èk sondaz. Domoun i pé fé in sondaz térin pou war si y nyabou mont in kaz dosi, si lo térin i pé anpar la kaz boudikont, lo pwa, tousala. I pé fé in sondaz osi pou war si in moun lé pa malad, mèt in sond èk in moun pou fé in prélevman. Dé fwa i pé fé in sondaz osi dann la popilasyon, dizon la sé in métod pou analiz in popilasyon kiswa domoun, kiswa zanimo a partir in léshantyon. A mwin mi di tousala sé bon sondaz pou fé avansé pa pou fé rokilé.

Mé, néna osi sondaz domoun, sondaz i fé dann zéléksyon pou war kèl bordaz domoun i lé, sa parkont fo fé antansyon. Sominn dénié mwin la suiv zaktialité grèk. Zis avan zéléksyon banna i sort in sondaz ki donn lo oui dovan, sar séré i di mé lé sir lo oui va ginyé. Tout la somin la basinn a nou èk lo oui. Dimansh o swar i arsort a nou in ot sondaz "sorti dé zirn so kou si" la i di a nou lo non s're dovan mé zis-zis. Lo vré sondaz sé sak lo pèp grèk la donn a zot dan lé zir.

Sa i rapèl a mwin in sondaz té fé isi la rényon zis avan zéléksyon minisipal dan louès. In sondaz la fé lo tour babylonn, banna la anvoy di partou èk zournal, radio, télé. Rapèl a zot, té in sèl son, la mèr sin pol lé éli promié tour. In sondaz séryé i pé donn inn ti lékar 48/52 mé pa 62/38, la i apèl plito "in lastik". Kiswa lo linstiti la pa nyabou, donkalor la li lé pa kapab, kiswa zot la manipil do moun pou fé vot oui é la lé grav. Sanm pou mwin, lo pli méyèr sondaz a fyié dsi sé lo pèp !

Justin

« Dann lo monté, kamiyon i akiz ! » - in zour, in kozman

Ousa sa I sort in kozman konmsa ? Dann fransé I di "akiz lo kou". Mi koné pa si sa I vienn la. Moin la antann osi : « Afors lo monté lé dir, lo kor i akiz ! ». Sa na mèm sans ké lo promyé kozman. I pé dir kamiyon i pène dann la monté. O sinonsa lo kor i pène pou avansé. Touléka sa i vé dir i done pa. Parèy kisoï pou lo kamiyon, kisoï pou lo kor. Donk lo kontrèr sé « Idonn di gaz ! ». Ni retrouv !